

GRILLE TARIFAIRE

ADHESION annuelle et individuelle
Pour tous les adhérents : 10 €

Facturée en année civile
du 1^{er} septembre au 31 août
 Applicable dès le 1^{er} juillet 2025

Accueil de loisirs « Les copains du lac »

Tarifs : comprenant la restauration (midi et goûter) à 4€ par jour

QF	Mercredis						Vacances scolaires / Forfait							
	Demi-journée avec repas		Après-midi avec goûter		Journée avec repas et goûter		2 jours		3 jours		4 jours		5 jours : 50% sur la 5 ^{ème} journée	
	VP *	Ext	VP *	Ext	VP *	Ext	Les jours d'inscription ne sont pas obligatoirement en continu							
	VP *	Ext	VP *	Ext	VP *	Ext	VP *	Ext	VP *	Ext	VP *	Ext	VP *	Ext
< 500	7,35	8,80	2,75	3,30	9,00	10,80	18,00	21,60	27,00	32,40	36,00	43,20	40,50	48,60
500 -> 799	9,00	10,80	4,00	4,80	11,65	14,00	23,30	28,00	34,95	42,00	46,60	56,00	52,43	63,00
800 -> 999	10,65	12,80	5,20	6,30	14,30	17,15	28,60	34,30	42,90	51,45	57,20	68,60	64,35	77,18
1000 -> 1199	11,75	14,10	6,00	7,20	16,00	19,20	32,00	38,40	48,00	57,60	64,00	76,80	72,00	86,40
1200 -> 1499	12,85	15,40	6,80	8,20	17,85	21,40	35,70	42,80	53,55	64,20	71,40	85,60	80,33	96,30
1500 -> 1799	13,40	16,10	7,20	8,70	18,75	22,50	37,50	45,00	56,25	67,50	75,00	90,00	84,38	101,25
1800 -> 1999	13,95	16,80	7,60	9,10	19,60	23,50	39,20	47,00	58,80	70,50	78,40	94,00	88,20	105,75
> 2000	14,50	17,40	8,00	9,60	20,50	24,60	41,00	49,20	61,50	73,80	82,00	98,40	92,25	110,70

La définition et la mise à jour des QF (quotients familiaux) des adhérents sont effectuées par l'association à chaque inscription, puis au début de chaque année civile, via une procédure conventionnée par la CAF. Toute modification en cours d'année doit être justifiée par les responsables de l'adhérent. Sans justificatif, le tarif le plus haut est appliqué.

*** VP Villes partenaires = Locaux résidents à Bilieu, Montferrat et Villages du lac de Paladru**

Secteur Jeunes « Lézados du lac »

Cotisation annuelle = 15€ (locaux et extérieurs) -> accès au Club ados en semaine

Pour les Samedis loisirs et les Vacances, le tarif est établi selon les tranches de QF ci-dessus.

Séjours (Activités accessoires) :

Tarif spécifique Mini-camp, établi selon le QF

Règlement :

Par anticipation et/ou à réception de la facture. *Au-delà de 30 jours sans régularisation, aucune inscription ne sera acceptée. Si l'impayé est persistant, l'association se réserve le droit de mettre en place une procédure.*

Comment payer ?

- Par virement : RIB sur le site www.lelfadulac.fr Onglet Accueil de loisirs -> Documents à télécharger
 - Par WeRo : le numéro de téléphone est le 07.45.14.97.85
 - Par chèque à l'ordre de L'ELFA du lac : à déposer ou à envoyer à l'adresse du siège : L'ELFA du lac, rue de l'émaillerie, bâtiment périscolaire, 38620 Montferrat
 - En espèces : à régler directement auprès de la directrice (Ne rien déposer dans la boîte aux lettres !)
- Les CESU, les ANCV ne sont pas acceptés.



Sylvie Couturier-Voileau
Directrice

